



**Procès Verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du Jeudi 27 Mars 2025**

Etaient présents :

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
Messieurs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO, Adjoint
Messieurs Patrice DOYEN, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Claude MARGUENAT,
Hubert JOSSIER,
Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYÉ

Absente excusée :

Madame Ismérie BRUNAT pouvoir à Monsieur Stéphane BOQUANT

Absente :

Mme Viviane ROUSSEL

Monsieur Philippe FERLET est nommé secrétaire de séance.

La séance se déroule dans la Salle de la Fontaine, conformément aux décisions prises dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments publics.

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Lundi 27 Janvier 2025.

Rappel aux élus

Comme évoqué dans le mail du dernier Conseil, nous avons demandé aux Présidents des différentes Commissions de **remettre un rapport des points à inscrire à l'ordre du jour, pas une simple liste des points à aborder.**

Pas ou peu de retours.

Ne seront donc délibérés **que** les points inscrits à l'ordre du jour

Toutes les autres questions seront instruites par une Commission ET inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Monsieur le Maire informe qu'il a accepté la Démission de Madame Nathalie LAMBERT.

COMMISSION DES FINANCES

A / Subventions aux associations

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la Commune, les associations de loi 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Étant rappelé les aides mises en place tout au long de l'année pour les différentes associations avec le prêt de locaux, de matériel, et de fournitures...

Au vu des demandes présentées

Sur proposition des membres de la Commission des Finances

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité, étant entendu que les votes des membres du Conseil qui sont partie-prenantes dans les associations n'ont pas pris part au vote.

1/ Décident d'allouer les subventions suivantes :

	Demande	Visa de la C°	Vote du conseil
Monuments et Sites de Chailley	150	150	150
Anciens Combattants et Démobilisés	500	500	500
Les Colchiques	0	0	0
Rollers Club	0	0	00
Bouge Othe	0	0	
Comité de Jumelage	300	300	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500	500	500
Caisse des Écoles	500	500	500
Yonne Alzheimer		100	100
CFA Agricole de Venoy		150	150
MFR Villevalliers		150 par enfant inscrit	150 par enfant inscrit
Turny Cats			100

2/ Prennent acte du montant de la subvention qui sera versée au Multi-Accueil «Pomme d'Api» dans le cadre de la convention de partenariat, soit 2 964.15 € bénéficiant d'une décote de 30 % pour peser moins sur le budget de la Commune.

3/ Mandatent le Maire ou l'un des Adjointes pour en poursuivre l'exécution.

Monsieur le Maire informe que suite à son intervention, la CCSA accordera une subvention de 1 500 € au TRAIL de la FORÊT d'OTHE.

Monsieur le Maire précise que le CLUB DE ROLLERS a acheté une friteuse qui sera louée aux associations de la Commune sous certaines conditions.

B / Vote du Taux des taxes locales pour 2025

Les taxes locales sont les principales ressources du budget de fonctionnement. Elles sont composées de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et non Bâties, de la Taxe d'Habitation pour les logements qui y sont encore assujettis, de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé au début du mandat de baisser les impôts à deux reprises et que malheureusement depuis le reversement au FNGIR n'a pas été modifié. Il insiste sur le fait que chaque année, le budget de fonctionnement se réduit, les dépenses augmentent et ne permet plus de dégager suffisamment d'excédent qui pourrait être basculé pour les investissements.

Sur proposition des membres de la Commission des Finances, une présentation et des simulations sont présentées aux membres du Conseil.

015 Une discussion s'instaure et les membres du Conseil émettent majoritairement un avis favorable à une augmentation de 5 % du taux des taxes locales, les autres Conseillers proposant une hausse de 2.5 %.

Monsieur GORNEAU propose alors que la hausse soit de 3.75 %. Certains maintiennent la nécessité d'une augmentation à 5 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à la majorité, 4 Contre

1/ Décident l'augmentation du taux des taxes locales à hauteur de 3,75 %, telles qu'elles peuvent se résumer ;

	Bases prévisionnelles		Sans hausse	
	2025	Taux 2025	Recette attendue	
T. Foncière bâtie	1 127 000	35.22	396 965	
T. Foncière non bâtie	46 900	33.53	15 727	
THLV	174 400	16.37	28 896	
Sous total			441 244	
CFE	838 100	17.54	147 037	
Total			588 281	

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution

Monsieur le Maire précise qu'à ces augmentations s'ajouteront l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement dont la compétence vient d'être transférée à la Communauté de Communes.

C / Reprise au compte 1068

016 Le Compte 45412, compte de recettes, issu d'une comptabilité rattachée fait apparaître depuis 2010, un excédent de 18 293.88 € que nous ne sommes pas en mesure de justifier.

Pour épurer le compte, le SG Joigny demande qu'une délibération soit prise pour intégrer cette somme au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- 1/ Décident d'inscrire la somme de 18 293.88 € au compte 1068 du Budget Primitif ;
- 2/ Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

AFFAIRES GÉNÉRALES

A / Tarif de la Chasse aux Oeufs

La traditionnelle Chasse aux Œufs, organisée par la Municipalité, se tiendra aux abords de la Chapelle **le Dimanche 20 Avril 2025** à partir de 10 heures.

Madame RENVOYÉ fait observer l'augmentation du prix du chocolat (x5).

Pour permettre la prise en charge des recettes, il convient de fixer le prix de la participation.

Une longue discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à la majorité, un contre

- 1/ Fixent à **3 Euros**, la participation par enfant pour la Chasse aux Œufs ;
- 2/ Précisent que la manifestation est ouverte à tous les enfants du RPI quelque soit le lieu où ils sont scolarisés et aux enfants et petits-enfants des résidents à CHAILLEY ;
- 3/ Dit que ces montants pourront être encaissés au titre de la régie de recettes ouverte au sein de la Commune.

B / Gratification de stage

Exposé :

La commune de CHAILLEY a fait le choix d'accueillir des jeunes qui sollicitent des stages de professionnalisation ou de découverte, et s'est prononcé en faveur d'une gratification de l'ordre de 80 €/semaine de 35 h sans pouvoir être inférieure à 20 €.

Considérant les demandes présentées

- pour un stage d'observation en milieu professionnel du 23 au 27 juin qui sera effectué à l'École Maternelle (4h)
- pour un stage d'application en entreprise effectué du 2 au 15 Février à l'École Maternelle (47 h)

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision suivante :

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'accorder la gratification de stage prévue, dans les conditions fixées et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

C / Demande d'engager une procédure de bien sans maître

Maître MILLARD, Notaire, sollicite la Commune pour engager une procédure visant à reconnaître deux parcelles situées au VAUDEVANNE en qualité de bien sans maître.

Il s'agit des parcelles :

Parcelle AD 16 appartenant à feu Henri DAGUIN

Parcelle ZA 36 appartenant au consort DAGUIN Joseph, Pierre et Henri

L'objectif est de pouvoir céder ces parcelles à Madame KREBS qui se porterait acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Vu l'article 147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales

Vu l'article 713 du Code Civil

Vu les articles L 1123-1, L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques

019
1/ Mandatent le Maire pour s'assurer qu'il s'agit d'un bien immobilier individualisé, qui fait partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, sans héritier ou laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement pendant cette période de 30 ans.

2/ Prennent acte que le régime de droit commun prévoit que dans le cas exceptionnel où le propriétaire initial du bien ou ses ayants-droits se manifesteraient postérieurement à la date d'acquisition de ce bien par la Commune, celle-ci pourrait restituer le bien au prix de son intégration dans le domaine communal.

3/ Mandatent les membres de la Commission des impôts directs qui devra se réunir pour donner un avis.

4/ Autorisent le Maire à prendre un arrêté portant présomption de bien vacant sans maître.

5/ Autorisent le Maire à faire intervenir un professionnel pour faire évaluer le bien (l'évaluation n'étant pas dans le champ d'application des services du domaine).

6/ Prennent acte que cette évaluation servira de valeur pour son intégration dans le domaine privé de la Commune.

7/ Autorisent le Maire à solliciter les services des Impôts pour s'assurer de l'acquittement de la taxe foncière.

8/ Autorisent le Maire à en poursuivre l'exécution.

C° des BOIS ET FORÊT

C° des TRAVAUX

C° de l'URBANISME

C° des AFFAIRES SCOLAIRES

C° COMMUNICATION ET AFFAIRES CULTURELLES

Madame RENVOYÉ

s'interroge sur l'affichage sur les panneaux communaux avec l'absence de Véronique.

Il est précisé que si Carlos assure l'affichage, la Commission de la Communication est mandatée pour en assurer le retrait.

Concernant les décorations

Les membres du Conseil prennent acte de la demande d'achat d'un projecteur dont le projet sera présenté lors d'une prochaine séance.

Concert Christelle Loury

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de la Commission qui sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Mise à disposition de la salle cantine

Pendant la durée des travaux, la Salle des Fêtes ne sera pas louée, dernière location le 28 Juin.

Il convient que les choses soient clairement définies pour la mise à disposition de la Salle de la Fontaine pendant la durée des travaux.

Les membres du conseil décident :

Seules seront autorisées les Associations de la Commune pour une manifestation un Samedi midi (fin à 20 heures maximum).

Sauf pour l'Association des Anciens Combattants et Démobilisés de CHAILLEY, présidée par Monsieur Marcel RENAULT, qui utilisera la Salle pour un repas le Mardi 11 Novembre 2025.

Possibilité d'utiliser les équipements, y compris la cuisine

En aucun cas la vaisselle

et autorisent la mise en place d'un verrou au placard.

La Salle devra impérativement être nettoyée et prête à être utilisée pour la Cantine scolaire le Lundi à la première heure.

L'entreprise CHARONNAT interviendra le Lundi matin de bonne heure pour laver les sols.

Les usagers devront veiller à ce que les sols soient balayés, les WC nettoyés et désinfectés, les tables et chaises remises en place, nettoyées si nécessaire, les poubelles vidées.

Les équipements de la cuisine nettoyés et désinfectés.

Les Associations devront s'acquitter du forfait ménage de 45 €.

Sont nommés en qualité de référents Monsieur GUINET-BAUDIN et Madame POTIER.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de supprimer le forfait COVID appliqué depuis 2020 à toutes les locations de salles.

Renouvellement de la convention de location de la Supérette qui prend fin à la fin du mois de Mai

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera Madame POTIER pour les conditions du renouvellement du bail de location. Il rappelle les grosses dépenses qui ont été faites et les écarts des factures d'électricité.

Monsieur le Maire est mandaté pour discuter et le projet sera délibéré lors d'un prochain Conseil.

Renouvellement baux de chasse à intervenir avant la fin du mois de Mai

Monsieur le Maire informe que les baux de chasse doivent être révisés avant la fin du mois de Mai entre les 2 Sociétés de Chasse.

Il informe les membres du Conseil de la demande de la Société de Chasse de CHAILLEY de pouvoir reprendre des superficies de bois de CHAILLEY.

Les membres du Conseil mandatent le Maire pour discuter du projet qui sera délibéré lors d'une prochaine séance du Conseil.

Remboursement des frais de déplacement des élus

Les membres du Conseil sont informés que les frais de déplacement ne seront plus pris en charge sauf cas exceptionnel.

Nom de Gérard BOURGOIN à un bâtiment, une rue...

Enfin, les membres du Conseil prennent acte de la demande de la famille pour que la Grande Rue porte le nom de Gérard BOURGOIN.

Une discussion s'instaure,

Les élus sont invités à y réfléchir avant qu'une décision puisse être prise lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Maire interroge Monsieur CYGANKO sur la situation du dossier concernant la vente du BUS.

Monsieur le Maire demande à Monsieur CYGANKO de reprendre le dossier PAI concernant les 2 enfants des Écoles qui doivent bénéficier de ce programme et pour lesquelles les familles ne font rien.

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur BOQUANT pour demander la situation :

- Du dossier concernant le poteau d'éclairage public Route de Turny ;
- Des travaux de peinture de l'Agence Postale et de la Petite Salle des Fêtes ;
- Des travaux d'assainissement pluvial au hameau du VAUDEVANNE ;
- Informe du projet du recours à l'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation des bâtiments Mairie/École ;
- Du dossier relatif au plateau à l'intersection de la Rue du Faubourg ;
- De l'achat de potelets pour sécuriser la propriété située à l'entrée de la Route de Turny.

Monsieur le Maire s'adresse à Madame RENVOYÉ pour demander que soit ajouté au prochain Chailley Nouvelles une page spéciale sur le RUET faisant mention notamment : du Mariage de Monsieur THYRIOT (après vérification le mariage a bien été mentionné au Chailley Nouvelles de 2020 N° 50) – le décès de Monsieur CHARBONNAT.

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur MARGUENAT concernant l'avancée du dossier Terrain de boules au VAUDEVANNE.

La commande est passée depuis le 6 Février pour un montant de 2 520 €.

Il est conseillé à Monsieur FERLET de maintenir en place les poteaux métalliques qui servaient de support aux panneaux de basket et d'envisager de remplacer ces derniers.

Enfin, les élus tiennent à remercier toutes les personnes qui ont été présentes les semaines où a été fait le déménagement des archives, le déménagement du Secrétariat de Mairie et l'organisation des hommages à Monsieur BOURGOIN.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil est prévu Lundi 7 Avril 2025 à 18 h 00.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00 et se retrouvent autour du verre de l'amitié offert à l'occasion de l'anniversaire de Madame DAGUIN que nous remercions bien sincèrement.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,
pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884

À CHAILLEY, le 28 Mars 2025

